vint en France une rage au XVII^e et au XVIII^e siècle. La reine Anne étant blonde, blonde aussi l'indolente et frivole duchesse de Longueville, plus blonde encore la reine Marie-Thérèse, il fallut que toute femme à la cour qui se respectait fût ou parût blonde, pas de milieu.

L'avènement de Mmes de la Vallière et de la Fontanges, qui étaient d'un blond un peu hasardé, ne changea rien à ces exigences. Même de Montespan se hâta de ne plus être brune ; la comtesse de Chastillon, brune piquante, cacha son péché originel sous la poudre d'or. Blonde était synonyme de belle.

Cette fantaisie de cour prenait son principe dans l'antiquité mythologique qui donne invariablement à Vénus une chevelure blonde, et dans la tradition des peintures qui n'ont pas manqué de peindre la première femme : *Alma parens* !

Il faut remarquer que déjà au XV^e siècle les hommes se teignaient en jaune. Un poète cynique, Guillaume Coquillart, disait dans un écrit ayant pour titre : *le Monologue de perruquier ou du gendarme cassé.*

Tant aux jours ouvriers qu'à la feste,
A Paris, un tas de bejeaunes
Lavent trois fois le jour leur teste
Afin qu'ils aient leur cheveture jaune.

Tout jeune courtisan, tout Clitandre mettait alors perruque blonde. Des perruques de choix coûtaient jusqu'à mille écus de trois livres.

L'Allemagne adopta aussi la mode des perruques blondes ; mais la tournure des perruques fabriquées dans ce pays étant peu élégantes, c'est de Paris que les petits-maîtres de la Germanie firent venir ce couvre-chef. Cependant on songea à réglementer en France le prix des perruques, devenu insensé. Le croirait-on ? Louis XIV, dans le but de mettre cet ornement capillaire à la portée de tous, lança, en janvier 1706, un édit qui fixait le prix d'une perruque de toutes nuances, avec un droit au profit du fisc. Il faut lire le dernier paragraphe de cette ordonnance :

« Les perruquiers sont tenus de faire déclaration du nom et de la demeure du boulanger qu'ils auront choisi pour cuire les cheveux qu'ils emploieront, et, de leur côté, les boulangers sont astreints à tenir registre des pâtés que les perruquiers feront cuire dans leurs fours et de la quantité de perruques que contiendra chaque pâté.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : PHÉLIPEAUX.
Vu au conseil : CHAMILLART.

LA CATASTROPHE DE FIRMINY — Le *Petit Lyonnais* publie la dépêche suivante, datée de Saint-Etienne, 27 décembre, minuit.

« Ce soir, à cinq heures, le bruit sinistre d'une de ces catastrophes malheureusement trop fréquentes dans notre bassin houiller se répandait dans Saint-Etienne. Le grisou ce fléau terrible, ce faucheur indomptable qui fendroie tous les êtres qu'il touche, venait de faire sa courte, mais destructive apparition au puits Adrienne, situé à la Malafolie, entre le Firminy et le Chambon, puits appartenant à la concession des mines de Firminy et de la Roche la Molière. De Saint-Etienne à la Malafolie, il y a environ dix kilomètres.

» On parlait de nombreuses victimes, mais on en ignorait le chiffre exact. A la préfecture, on recevait des détails de plus en plus inquiétants. En l'absence du préfet M. Delaite, son secrétaire, partit immédiatement pour se rendre aux abords du puits meurtrier. Je fis de même et, à sept heures et demie du soir, je descendais à quelques mètres du Puits. Une foule énorme se pressait aux abords. Voici les détails que nous avons pu recueillir à la hâte : Les galeries de mines, appelées aussi chantiers, sont voûtées et soutenues uniquement par de gressières charpentes en bois. La houille qui se trouve en contact avec ces bois se serait échauffée au point de les enflammer. De là l'explosion de grisou qui renverse et tue les malheureux qui se trouve sur son passage. S'il en échappe quelques-uns, ceux-là ne tardent pas à être asphixiés par l'air méphitique que le grisou laisse après avoir absorbé tout l'oxigène de l'air respirable. On compte onze victimes. Elles ont plutôt succombé à l'asphyxie qu'elles n'ont été brûlées par les flammes passagères du grisou. Leurs visages sont naturels et ne portent aucune trace de brûlure.

» Voici les noms des victimes :

» Jean-Marie Guillon, sous-gouverneur ;

» Gabriel Didier, Pierre Pichon, Gabriel Fraisse, Mathieu Polliot, Jacques Sanglard, Claudius Bruyère, Pierre Bonhomme, Joannès Ferréol, Jean-Marie Liotier. »

Après la constatation de l'identité de chacun de ces mineurs, les onze cadavres ont été transportés à l'hôpital de la compagnie, à Firminy. La galerie où a eu lieu l'inflammation du grisou est encore en feu mais les mesures, prises à temps, ne font craindre aucun danger ultérieur.

— Nous avons raconté l'évasion d'un sieur Evrard des mains de deux agents de la sûreté de Paris chargés de le conduire chez un expert. Ces deux agents qui l'ont arrêté à nouveau le surlendemain, viennent d'être provisoirement suspendus de leurs fonctions.

— UN CHARBONNIER DÉCAPITÉ. — Hier, vers dix heures du matin, un camion de la compagnie d'Orléans, descendant à grande vitesse sur la berge du quai de l'hôtel-de-Ville, a renversé un charbonnier nommé Vayre, demeurant, 18, rue de la Cerisaie.

Les deux roues de la voiture ont passé sur le malheureux; l'une lui a écrasé la poitrine, l'autre, passant sur le cou, l'a presque complètement décapité.

— TUÉ PAR UN TONNEAU DE CIDRE. — Hier, à Caen, un accident lamentable s'est produit rue des Capucins, devant la boutique d'un débitant voisin de la rue de la Remonte.

Deux hommes de peine déchargeaient un foudre de cidre à l'aide de cordes et de leviers lorsque, par suite d'un faux mouvement, le tonneau glissa subitement jusqu'à terre.

L'un des déchargeurs, surpris par la violence du choc, ne put malheureusement pas se garer à temps, et a eu le crâne broyé sous le tonneau.

Son camarade est grièvement blessé à la cuisse, toutefois sa vie ne semble pas en danger.

## TRIBUNAUX

Paris, 30 décembre.

Aujourd'hui comparaît devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller de Laborie, M. de Dion, l'auteur de la brutale agression dont fut victime, le 17 septembre dernier, M. Aurélien Scholl, rédacteur à l'*Événement*.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Bouchez.

M^e Lachaud est assis au banc de la défense. Voici les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation et de l'interrogatoire des témoins. Le 15 septembre dernier, M. de Dion se présentait au café Bignon, avenue de l'Opéra et demandait si M. Scholl était là. La réponse fut négative. Le lendemain, M. de Dion, qui avait appris du maître d'hôtel que M. Scholl venait habituellement déjeuner dans l'établissement entre onze heures et demie et midi, s'installait lui-même à une table du restaurant en compagnie d'un de ses amis M. Legrand.

M. Scholl arriva à son tour quelques minutes après. Il était accompagné de M. Gaiffe et du baron Seillière et déjeuna avec ces messieurs. Au cours du repas un garçon vint à M. Scholl et désignant M. de Dion lui dit : « Voici un monsieur qui vous a demandé hier. » M. Aurélien Scholl, dont la vue est fort basse, prit son lorgnon et regarda pendant quelques instants la personne que le garçon lui désignait. Après le déjeuner et comme M. Scholl allait sortir, M. de Dion vint à luiet brusquement lui dit : « Vous êtes bien M. Aurélien Scholl.— Oui, Monsieur, répondit ce dernier, mais je n'ai pas l'honneur de vous connaître. — Monsieur, dit alors M. de Dion, vous m'avez regardé d'une façon qui m'a déplu ! » Et sans donner à son interlocuteur le temps de lui répondre, M. de Dion appliqua à M. Scholl deux violents coups de poing sur les yeux en criant : « Je suis le comte de Dion. »

M. de Dion, qui est un jeune homme de vingt-quatre ans, prétend que, s'il est allé à deux reprises s'informer de M. Scholl au restaurent Bignon, c'est qu'il désirait le connaître ; s'il l'a frappé c'est que M. Scholl l'a regardé avec affectation d'une façon insolente qui lui a déplu.

Lorsque M. le président lui demande si ce n'est pas un article publié par M. Scholl qui a été la cause de cette agression, M. de Dion s'incline sans répondre.

Les témoins entendus n'ont raconté aucun fait nouveau. M. Scholl, qui le premier a fait sa déposition n'a pas déclaré vouloir se porter partie civile.

A midi l'audition des témoins terminée l'audience est suspendue et reprise à midi et demi.

M. l'avocat général prend la parole pour soutenir l'accusation.

Aveuglé par le sang. M. Scholl essaya de se défendre à l'aide d'un stylet enfermé dans le manche de son parapluie. Mais, n'y voyant plus, il ne pouvait diriger ses coups, et il alla s'asseoir près d'une table du restaurant. Pendant que le blessé lavait ses plaies en répétant les mots de : manant, crocheteur, charretier ! » M. de Dion se saisit d'une carafe et la lança violemment à M. Scholl, qui fut atteint en pleine poitrine. L'état de M. Scholl a inspiré pendant quelques jours des inquiétudes. Il a conservé la vue, mais ses blessures l'ont mis pendant vingt-cinq jours environ dans l'impossibilité de reprendre ses occupations.

### JUGEMENT

Paris, 30 décembre, 4 h. 25 s.

M. Dion ayant obtenu des circonstances atténuantes, a été condamné à 2 mois de prison et 200 fr. d'amende pour coups et blessures sur la personne de M. Scholl.

La préméditation et le guet-apens ont été écartés.

On écrit de Chambéry, 30 décembre :

Aujourd'hui, la cour d'appel a reformé le jugement du tribunal correctionnelle qui avait acquitté Me Richard, avocat, et le journal le *Courrier des Alpes*, pour outrage au préfet de la Savoie.

Par un arrêt fortement motivé la cour a condamné Me Richard et le *Courrier des Alpes*, chacun à 50 fr. d'amende.

M. Baragnan, sénateur, avait présenté jeudi dernier la défense des prévenus.

On écrit de Nîmes, 30 décembre :

La cour a confirmé le jugement condamnant M. Pieyre, ex-conseiller municipal à Nîmes, à 20 jours de prison pour outrages par lettre au préfet. L'amende a été enlevée.

Aujourd'hui est venue devant le tribunal correctionnel l'affaire des troubles qui ont eu lieu lors de la rentrée des tribunaux. Il y a 7 prévenus dont deux conseillés municipaux.

Les prévenus, ont été interrogés : 32 témoins à charge ont été entendus.

Les débats continueront demain.

M. José-Agramont, prêtre auxiliaire de la paroisse de Saint-Joseph, ancien colonel carliste, accusé d'émission de fausse-monnaie, a été acquitté après une habile plaidoirie de M^e Masson.

## NOUVELLES DU MATIN

### Réunion du conseil des ministres

Paris, 30 décembre, 2 h. 50 soir.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

Il a arrêté, sur la proposition de M. Constans, ministre de l'intérieur, la liste des 30 membres devant composer le nouveau conseil des prisons.

Parmi ces membres, se trouvent MM. Bertauld et Bérenger, sénateurs; MM. Varambon, Devès, Lacaze et tous les députés faisant partie de l'ancien conseil.

Le nouveau conseil ne comprendra aucun ministre des cultes.

Le *Journal officiel* publiera demain le décret relatif au nouveau conseil des prisons.

M. Grévy, Président de la République, a signé divers décrets portant sur un mouvement judiciaire.

Le Conseil s'est ensuite occupé du cas de l'intendant Guillot et des réceptions officielles à l'occasion du nouvel an.

Paris, 30 décembre, 5 h. soir.

Le journal la *Liberté* dit que le Conseil des ministres s'est occupé aussi ce matin, des élections municipales, et des instructions données à M. Desprez, ambassadeur français près du Vatican.

De plus, il a examiné la liste concernant les décorations qui seront décernées l'occasion de la nouvelle année.

### Dénonciations au ministère de la Guerre

Paris, le 30 décembre 5 h. 15 soir.

Le journal la *Patrie* dit qu'à la suite de dénonciations parvenues au ministère de la Guerre, concernant les marchés relatifs aux acquisitions de vivres nécessaires à l'armée, le général Farre, ministre de la Guerre, a ordonné une enquête immédiate.

### Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 30 décembre, 5 h. 10 soir.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a achevé aujourd'hui l'examen des questions concernant l'enseignement primaire.

Il s'est ajourné à mardi prochain.

Dans cette séance, il examinera le pourvoi des directeurs des colléges des jésuites de Toulouse, de Dôle, d'Amiens, de Poitiers, de Boulogne et de Lille, contre les décisions des Conseils académiques.

### Ecole St-Joseph à Poitiers

Paris, le 30 décembre, 5 h. 45.

A la suite d'une démarche faite par M. Lucien Brun près de M. Jules Ferry, M. le ministre de l'instruction publique a invité M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, à surseoir aux mesures qu'il allait prendre contre l'école St-Joseph, jusqu'à ce que le Conseil supérieur de l'instruction publique, ait statué sur le recours du Directeur de l'école.

### Troubles à l'Ecole de Medecine de Marseille

Marseille, 30 décembre.

Des troubles viennent de se produire à l'Ecole de Médecine de Marseille, à l'occasion du concours de l'externat des hôpitaux.

Sept places étaient vacantes et quatorze candidats devaient prendre part aux épreuves dans le grand amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu.

Mais pendant l'examen oral, les étudiants placés dans la salle interpellaient les candidats et leur lançaient certaines plaisanteries d'un goût douteux. Les examinateurs ont cherché en vain à rétablir l'ordre; on a été obligé de suspendre le concours.

Toutefois, pour parer aux exigences du service, on a désigné un certain nombre d'étudiants qui rempliront provisoirement les fonctions vacantes.

### La remise de Dulcigno

Londres, 30 décembre.

La ligue albanaise a l'intention de demander au Monténégro l'évacuation de Dulcigno.

En cas de refus de la part du Monténégro, la guerre lui sera déclarée.

### Un éboulement

Cahors, 30 décembre.

Un éboulement considérable vient d'avoir lieu à Donelle. Un rocher est tombé d'une hauteur de 3,000 mètres sur la route. On croit que la circulation sera interrompue une vingtaine de jours.

### La Guerre du Cap

Paris, 30 décembre, 2 h. 27 s.

L'état de Siége a été proclamé à Transvaal.

Les Boers contraignent les habitants d'Utrecht à rejoindre l'insurrection.

### Condamnation de Dejongh

La Haye, 30 décembre.

Dejongh, meurtrier du jeune Marius Boogardt, a été condamné à la réclusion perpétuelle.

## NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue, le 4 novembre 1880, entre la France et l'Espagne.

Loi tendant à autoriser l'acquisition de la colonie du Val-d'Yèvre.

Décret nommant un adjoint au maire du 10e arrondissement de Paris.

Décret relatif au service financier de l'exploitation en régie du *Journal officiel*.

Décret portant promotion dans le corps du génie.

Décret nommant un membre du comité consultatif des poudres et salpêtres.

Décret portant promotion dans le corps de la marine.

Décret autorisant la société anonyme formée à Paris sous la dénomination « le Nord » compagnie d'assurances sur la vie.

Arrêté relatifs aux annonces judiciaires.

Jugements préparatoires et jugements définitifs à fin de constatation d'absence.

### Mort de Blanqui

La mort de Blanqui vient de nous être annoncée. Il se lança de bonne heure dans la politique. Cela ne lui a guère rapporté que 25 ans de prison.

En 1870, il fonda la *Patrie en Danger*, et prit une part active à l'émeute du 31 octobre. Il fut pour ce fait, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, mais sa peine fut commuée par M. Thiers en celle de la détention simple. Blanqui fut dès lors interné au fort Quilen, et plus tard à Clairvaux, en 1876.

Elu député dans la Gironde, son élection fut invalidée, mais lui valut sa liberté. Il fonda dernièrement le journal *Ni Dieu ni Maître* qui, de quotidien qu'il était, est devenu hebdomadaire.

### L'expédition française au Niger

L'expédition française au Niger vient d'éprouver une nouvelle catastrophe. Tombée dans une embuscade elle a perdu ses bagages ses montures, et la moitié de son personnel. Le reste s'est échappé à grand peine ; peut-être à l'heure actuel il n'en reste-t-il pas un survivant.

Un seul membre de l'expédition M. Barjol. a pu s'échapper sain et sauf et est revenu à travers mille dangers, chercher du secours aux établissements européens. Un détachement a été envoyé dans la direction par lui.

## Dépêches Télégraphiques
*(Service particulier)*

### L'incendie du « Richelieu »

Toulon, 30 décembre.

Les causes de l'incendie du *Richelieu* sont encore inconnues. Le feu aurait pris, dit-on, dans le coqueron arrière dans la chambre inhabitée du maître mécanicien, aucun nouveau malheur n'est à enregistrer.

Tous les marins ont répondu à l'appel. On croit que les dépenses nécessaires pour remettre le *Richelieu* en état, ne dépasseront pas 2 millions.

### L'agitation Irlandaise

Dublin, 30 décembre.

Le gouvernement se propose d'envoyer en Irlande de nouvelles troupes, afin de pouvoir retirer l'infanterie de marine.

Des mesures sévères ont été prises ici par les autorités militaires, à l'occasion des procès contre les chefs de la Ligue agraire. Toutes les troupes sont consignées dans leurs quartiers respectifs.

Le nombre des piquets et des patrouilles a été augmenté,

Hier, un meeting de fermiers a été tenu à Crangbwell, Environ 10,000 personnes y assistaient.

La réunion a voté des résolutions dénonçant la conduite du gouvernement pour avoir intenté un procès aux chefs de la Ligue agraire.

Les fermiers se sont rendus à ce meeting, portant les emblèmes nationaux et conduits par leurs curés.

L'attitude de la foule a été très-hostile envers la police.

Dublin, 30 décembre.

Le procès Parnell a été repris ce matin.

Le procureur continue son réquisitoire.

Dublin, 30 décembre.

La procureur n'a pas conclu aujourd'hui dans le procès Parnell.

### Le chargé d'affaires de France chez le Saint-Père

Rome, 30 décembre.

Le Pape a reçu aujourd'hui le chargé des d'affaires de france qui lui a présenté ses félicitations à l'occasion du nouvel an.

### La fièvre jaune au Sénégal.

Londres, 30 décembre.

On mande de Bathurst, 15 décembre. La fièvre jaune sévit à Saint-Louis (Sénégal). On compte dix décès. Les vaisseaux qui arrivent de Gérée ou des autres ports avoisinant Saint-Louis sont mis en quarantaine.

### Les inondations en Hollande

Amsterdam, 30 décembre.

Les inondations continuent dans les provinces méridionales. La situation s'aggrave.

On télégraphie de Bois-le-Duc que les digues se sont rompues sur une longueur de cinquante mètres. Dix-huit villages sont inondés.

### La Turquie et l'Arbitrage Européen

Constantinople, 29 décembre.

Le bruit court que la Porte a adressé à ses représentants à l'étranger une circulaire faisant présager son refus de la proposition d'arbitrage européen.

### THEATRE DE ROUBAIX

Situé rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Samedi 1^er janvier. Spectacle offert aux dames, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place.

La Tireuse de cartes, drame en 6 actes par M. Sejour.

Un Tigre de Bengale, vaudeville en 1 acte.

Les Deux Sourds, vaudeville en un acte.

Ordre du spectacle : 1. La Tireuse de cartes ; 2 Un Tigre ; 3. Les Deux Sourds.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.

Dimanche 2 janvier. Spectacle offert aux dames, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place.

Une Cause Célèbre, grande pièce en 6 parties, par MM. Dennery et Cormon auteurs des *Deux Orphelines*.

L'Amour qu'est-ce c'est qu'ça, vaudeville en 1 acte.

Ordre du spectacle : 1. Une cause célèbre; 2. L'amour.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2

## Bulletin du Commerce

### LAINES

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES DES Marchés de Roubaix et de Tourcoing

| | 1re | 2me | 3me | 4me |
|---|---|---|---|---|
| Peignés Australie Port-Phil. | 6 75 à 9 25 | 6 25 à 7 75 | 7 75 à 8 25 | » |
| » Adelaïde | 6 10 à 8 50 | 6 50 à 7 50 | 7 50 à 8 25 | » |
| » Sydney | 6 » à 8 50 | 6 25 à 7 75 | 7 » à 7 50 | » |
| » croisés | 6 25 à 7 75 | 6 » à 7 25 | 7 » à 7 50 | » |
| Laines de la Plata B.-Ayres. | 7 » à 8 » | 6 25 à 7 25 | 7 » à 7 50 | » |
| » M.-Vidéo. | 7 50 à 8 25 | 6 25 à 7 25 | 7 » à 7 50 | » |
| Laines d'Afrique | 6 » à 6 25 | 5 50 à 6 25 | 5 75 à 6 50 | 4 50 à » |
| » du Chili. | 7 50 à 8 » | 6 » à 6 25 | 6 50 à » | » |
| » de France | 7 » à 8 » | 6 50 à 7 » | 7 » à 7 25 | » |
| » de Russie | 8 » à 8 25 | 7 50 à 8 25 | » | » |
| Filés chaîne laine(s. n° 40/8) | 9 » | 8 25 à 9 » | 8 75 à 9 » | » |
| » » 32/64 | 8 » | 7 50 à 8 50 | 7 75 à 8 » | » |
| » » coms. laine (s. 100 | 9 50 | 8 50 à 9 50 | 8 » à 9 » | » |
| » » » 120 | 9 75 | 9 » à 10 25 | 9 » à 9 » | » |
| Blousses Australie. | 4 75 à 5 » | 4 20 à 4 60 | 3 50 à 4 » | » |
| » Buénos-Ayres | 3 50 à 4 » | 3 25 à 3 50 | 2 75 à 3 » | » |
| » Monte-Vidéo | 3 10 à 4 » | 3 » à 3 40 | 2 50 à 2 75 | » |
| » France. | 3 50 à 4 » | 3 » à 3 50 | 2 » à 2 50 | » |
| » Afrique | » | » | » | » |
| » Chili. | » | » | » | » |

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

### COTONS

Le Havre, 30 décembre, 4 h. 35 s.

Ventes 4117 b. dont 587 Amérique disponible 430 Amérique à livrer et le reste en diverses sortes disponibles. Les prix sont fermes. On cote le low Louisiane steamer chargeant 82; le strict good ordinary Mobile de vaut 79.

Voici les prix du terme établis par les vendeurs, mars 80,50; avril-juin 81,50.

Le Havre, 31 décembre, 11 h. 50 matin

Ventes 500 b. — Le marché est calme et les disponibles inchangés. —Le terme va baissant: Janvier, 78,50 ; avril-juin, 80,50.

Arrivée de *Marie* venant de Savannah avec un chargement de 1,560 b.

Liverpool, 30 décembre

Ventes 12,000 b. Les *Amérique* disponibles sont en hausse de 1/16, la hausse sur les livrables varie de 1/16 à 1/32.

Ventes de la semaine 35,000 b.; exportation 9000; consommation, 48,000; arrivages, 7000 dont 87,000 b. d'Amérique.

Le stock se compose de 478,000 b. dont 369,000 de provenance américaine.

New-York, 31 décembre.

Middling Upland, 11 7/8. — Terme : Décembre, 11,93 ; janvier. 11.86 ; février, 12.06; mars, 12.25 ; avril, 12 40 ; mai, 12.52 ; juin, 12.62 ; juillet, 12.71.

Les prix sont soutenus. On a vendu 115,000 b.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre

Voici le terme : Décembre, 11,37; janvier, 11,37; février, 11,67; mars, 11,83; avril, 11,96; mai, 12,07.

Recettes : dans les ports du golfe 9,000 b.
» de l'Atlantique 8,000 b.
Expéditions : pour l'Angleterre 14.0 0 b.
» pour la France 8,000 b.
» pour le Continent 8,000 b.

New-York. 30 décembre.

Change sur Londres 4,8 00; change sur Paris, 5,25 62.

Café good fair, (la livre) 12 3/4, 13 »/».
Café good Cargoes, (la livre), 13 3/4, 14 »/».
Calme.

Dépêches de M. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 30 décembre.

Ventes, 730 balles. Marché raidissant.

Liverpool, 30 décembre.

Ventes 12,000 balles. Marché raidissant.

New-York, 30 décembre.

Coton, 11 7/8.
Recettes 144,000 balles.
New-Orléans low-milling 86 »/»
Savannah » » 83 »/»

Bradfort. — Jeudi soir. — Dernier marché de l'année. La tendance a été favorable aujourd'hui, et le peu d'affaires qui ont été faites, ont été traitées à prix ferme. En laines filées et en tissus le marché est calme, mais il se fait cependant quelques bonnes affaires aux prix antérieurs.

Liverpool. — Jeudi. — Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool pour la semaine commençant le 24 décembre jusqu'à ce jour :

| | Total des ventes. balles | prix payés | Dont pour l'export. et la spéculation balles | Importations balles |
|---|---|---|---|---|
| Amérique | 28,220 | 5 1/2d à 8 1/4d | 5,050 | 50,709 |
| Fernam | 550 | 6 7/8d | — | 1,351 |
| Santos | — | — | — | — |
| Maceio | — | — | — | — |
| Maraguon | 30 | 7 1/2d | — | — |
| Egypte | 2,100 | 7 1/4d à 12 1/4d | — | 7,874 |
| Smyrne | — | — | — | — |
| Pérou, etc. | 700 | 7 7/8d à 8d | 250 | — |
| Surat, etc. | 2,400 | 4 3/4d à 6 9/10d | 700 | 69 |
| | 34,000 | | 6,000 | 60,003 |

Cours officiels du coton disponible :

| | G. O. d. | L. M. d. | M. d. | G. M. d. |
|---|---|---|---|---|
| Upland | 6 | 6 7/16 | 6 11/16 | 7 |
| Mobile | 6 | 6 7/16 | 6 11/16 | 7 |
| Texas | 6 3/16 | 6 9/16 | 6 13/16 | 7 2/16 |
| Orléans | 6 3/16 | 6 9/16 | 6 13/16 | 7 1/4 |

| | M. F. d. | Fair. d. | G. F. |
|---|---|---|---|
| Pernam | 6 3/4 | 7 1/8 | 7 1/2 |
| Maceio | nominal | | |
| Maraguan | 6 13/16 | 7 1/4 | 7 1/2 |

| | Fair d. | G. d. | Fair. |
|---|---|---|---|
| Egypte Br. | 7 5/8 | 7 7/8 | |
| Do. blanc | 7 1/2 | 7 3/4 | |

| M. Ct. | Fair. | G. F. | Good |
|---|---|---|---|
| Broach | — | 5 15/16 | 6 5/16 |
| Dhollerah | 5 3/16 | 5 9/16 | 5 15/16 |
| Oomrahs | 5 1/4 | 5 5/8 | 5 15/16 |
| Compta | 4 7/8 | 5 3/16 | 5 5/8 |
| Bengale | | nominal | |

Manchester, 30 décembre.

Le ton du marché se maintient assez ferme. Les ordres reçus du continent se sont augmentés d'une demande plus suivie de la part de l'exportation en général.

Les fils et les cotonnades sont surtout l'objet de transactions relativement importantes pour la Chine et les Indes.

Les Madapolams dits *shirtings* sont également demandés pour ces contrées seulement, il y a un écart de 3/4 à 1 1/2d, entre l'offre et la demande.

### BOURSE DE LILLE du 31 DECEMBRE

Nous pourrions repéter aujourd'hui ce que nous avons dit au sujet des valeurs charbonnières. Le marché n'a montré aucune animation et les cours ont tous été cotés en baisse ; il est difficile de prévoir quand s'arrêtera la débacle a laquelle nous assistons.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 30 décembre., 6 heures, soir. — Huile colza en fûts, disp., 72 25; huile colza en tonnes 74 25; huile colza épurée, 82 25; lin en futs 67 25; id en tonnes 69 25; sucres blancs 3 courant, 66 50; sucres 88°, 37 50; esprits, 62 75 63 25; Suifs, de France, 84 »»; raffinés bonnes sortes 114 »»; id. belles sortes, 115 »»; certificats de sortie, 40 »»; de d'entrepot, 32 50; mélasse de fabrique, 13 »» »»; id. de raffinerie, 14 50 15; farines 8 marques 63 50 75; id. supérieures 39 75 »»; suif de La Plata, 89 »».

COURS COMMERCIAUX DE PARIS du 30 décembre. Cours de 5 h. du soir.— Huile de colza, 100 k., fût compris, esc. 1 et 2 0/0. Disponible, 72 15 »»; courant, 72 »» »»; janvier, 72 50 »»; 4 premiers. 73 50 »»; 4 de mai, 75 25 »». — Huiles de lin, 100 k. fût compris. Disponible, 67 25 »»; courant, 67 25»»; janvier, 66 75 »»; 4 premiers, 67 25 »»; 4 de mai, 68 68 75. — Spiritueux 3/6 nord fin 1re qual., fût comp., esc. 1 0/0. Disponible, 63 25 62 75; courant, 63 25 63; janvier, 61 50; 4 premiers, 61 50 75; 4 de mai, 61 25 ». — Stock, 9,050 pipes; circulation, 190 pipes. — Sucre 88°, 37 50 »». — Sucre blanc n° 3, 100 k. net toile comprise, esc. 1/4 0/0. Disponible, 66 50 »»; courant, 65 75 62; janvier. 67 67 12; 4 premiers, 67 50 75. — Sucres raffinés, disponible, 113 »»; disponible, 114 »»». — Farines 8 marques, les sacs de 159 k., toile comp., esc. 1/2 0/0. Disponible, 63 50 75; courant, 63 60 »»; janvier, 61 90 »»; 4 premiers, 61 10 »»; 4 de mars, 60 10 »». — Farines supérieures, par 159 k., toile comp. 1/2 0/0. Disponible, 39 75 »»; courant, 39 75 »»; janvier, 38 75 39; 4 premiers, 38 50 »»; 4 de mars, 38 25 »». — Marque Darblay, 64; — Blés 7 75 k. à l'hect. 100 k. net sans esc. au comptant. Courant, 28 65 »»; janvier, 28 30 »»; 4 premiers, 28 15 »» 4 de mars, 27 90 »». — Seigles, 72/70 k à l'hect., 100 k. net sans esc. au comptant, Courant, 21 85 22; janvier, 22 »» »»; 4 premiers, 22 25 50; 4 de mars, 21 25 50. — Avoines, 47/45 k. à l'hect., 100 k. net sans esc. au comp. Courant, 20 50 »»; janvier, 20 35; »» 4 premiers, 20 50; »» 4 de mars, 20 50 75.


## Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation.

Henri DENIAU, architecte-ingénieur, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

FOURNIER-DELFORTRIE. — Assortiment de cages et accessoires pour oiseaux. — Grande-Rue, 56, Roubaix.

**Mécanicien**

Aug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

**Ferblantier-Plombier**
ARTICLES DE MÉNAGE
LECRENIER, r. Blanchemaille, 170 bis, Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteilles et bouchons.

**Agence immobilière**
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 1046

**Epicerie-Comestibles**
OUDART-FLORIN, rue Inkermann 6, à Roubaix.

**Confections**
*Au Palais de Cristal.* MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.*

**Lithographie**
Impressions commerciales : Factures mémorandums, entêtes de lettres, lettres mortuaire, part pour mariages et naissances. Alfred REBOUX, rue Neuve, Roubaix, 17.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3, — Salon de coiffures. — Parfumerie.

**Restaurants**
FERRALLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.
GIGNON, rue Neuve.

POUTRAIN fils. — Assurances : Incendie, vie, maritimes, accidents de voitures et accidents d'ouvriers. — Charbons. — 61 bis, rue Blanchemaille, Roubaix.

**Corrections**
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. A SAINTE-MARIE. — Spécialité de chemises de fêtes, de noces, unies et brodées, grand choix de devants riches et ordinaires. Chemises blanches et de couleur, faites sur commande. Chemises et gilets en flanelles. Faux cols, manchettes, cravates, foulards. Lingerie pour dames. Le tout à des prix très modérés.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batterie de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en pomb. Tambours pour métiers.

UN CONSEIL A SUIVRE

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est asses déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de gaudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peut actif, très variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentré de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pillule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes que ont l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

19072

## Bibliographie

Il vient de paraître sous le titre de Calendrier des Etudiants un calendrier vraiment original et neuf, publié par la *Société de Saint Augustin*, Lille. rue Royale, 26. — Prix : 1,25 Frs.

On y trouve d'abord ce qu'on trouve dans tous les